

ASSEMBLÉE NATIONALE

FAVORISER LA CRÉATION ET LA REPRISE D'ENTREPRISES SOUS FORME DE
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ET PARTICIPATIVES ET DE SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
D'INTÉRÊT COLLECTIF - (N° 2815)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 16

présenté par
M. Lucas-Lundy

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--